

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022-053

Objet : Réglementation de circulation rue de Verdun

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et L2213-4;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire communal ;

Considérant les travaux pour le compte d'Orange de remplacement de dispositif de fermeture de chambre de tirage x2, rue de Verdun ;

Vu la demande de l'entreprise Michel BOISSEL dont le siège social se situe à Valsemé (14340) pour des travaux pour le compte d'Orange de remplacement de dispositif de fermeture de chambre de tirage x2 rue de Verdun à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 12 février 2022 inclus;

Arrêtons

Article I : la chaussée sera rétrécie rue de Verdun du 24 janvier au 12 février 2022 inclus.

Article II : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise Michel BOISSEL ;

Article III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article IV : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val à dunes
- Monsieur le directeur de l'entreprise Michel BOISSEL de Valsemé (Calvados)

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Coralie ARRUEGO
Maire



Coralie ARRUEGO
2022-01-25 14:41:28

Fait à Moulton-Chicheboville, le 25 janvier 2022

Coralie ARRUEGO
Maire de Moulton-Chicheboville